



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060077

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/04/2025 10H33 C:005360 I:22561
V/REF : 1010394
V/Appel du Dimanche 20/04/2025 a 10H33

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04481
IMMEUBLE : WIL.CHARPENNES -4481
8/10, RUE LAKANAL
WILSON-CHARPENNES
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 02 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N10 LAKANAL - LOGEMENT AU 1ER DE MME SAADNI - TEL 06 15094406 \$

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT WC

Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 20/04/2025 A 12H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME SAADNI
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE SUR 6 METRES DE RESEAU EAUX VANNES A PARTIR
DU TOILETTE
CONTROLE ECOULEMENT - OK

LE 20/04/2025 A 15H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME SAADNI
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET MATERIEL JUSQU'AU LOGEMENT
CREATION D'UNE TRAPPE DE VISITE
CURAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION SUR 8 METRES DE RESEAU EAUX VANNES A
REBOURS
CONTROLE ECOULEMENT - OK
EXTRACTION DE TARTRE

OBSERVATIONS : CD AB EMAIL en CC le 13/05/25 a 12H26 christele.agopian@semcoda.c
CD AB Email envoyé le 13/05/25 a 12H26 Mme N. NASRI
CD AB Email envoyé le 06/05/25 a 11H48 Mme N. NASRI
MP AB Email envoyé le 21/04/25 a 09H47 Mme N. NASRI
TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060077

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR UN CURAGE DE LA COLONNE EN CHARGE DE TARTRE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
2,00	H. Personnel + RIDGID K50 le 20/04	1	121,34	242,68
2,00	Sup.H.100%-Déb.K50 +20h-Sa +12h-D/JF	1	121,34	242,68
2,50	H.Véhi. HP-Pompape-Refoulement le 20/04	2	170,03	425,07
2,50	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	2	170,03	425,07
TOTAL H.T.				1517,50
T.V.A. a 10,00%				151,75
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1669,25</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1010394 du 14/05/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR SAADANI Sami
MME SAADANI Achouak
10 RUE LAKANAL
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

THCVRDPP Txv hors contra Voirie reseaux Partie privat. 1

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Téléphone : 06.15.09.44.06 / 04.78.94.65.62

04481-00001-00001-00013 H / Type 4 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/04/2010

Délai

Date limite exécution : 29/05/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0003 BON DE REGUL 20/04/2025 10H33 BON DE REGUL/DEBOUCHAGE RESEAUX EU/SERVIMO/LOGT SAADANI	1,00	1 517,50	1 517,50	151,75	1 669,25
Total H.T.					1 517,50
Total TVA					151,75
Total TTC					1 669,25

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 14/05/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **10 RUE LAKANAL 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **14/05/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1010394